



MISE A DISPOSITION DE MOBILIER COMMUNAL

Pour les PROFESSIONNELS PRIGONTINS

Date de mise à disposition souhaitée :

Enlèvement du matériel : le à 8H30 13H30

Retour du matériel : le à 8H30 13H30

Enlèvement et retour du lundi au vendredi

Date de la demande :

Demandeur :

Né(e) le : à

Entreprise :

Adresse :

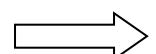
.....

Tel :

Mail :

MATERIEL	Info techniques	Nombre disponible	Nombre demandé	Nombre accordé	Tarif	Total matériel	CAUTION
Chaises plastiques	H : 45 cm	80			2€ l'unité		
Tables pliantes (8 places)	220x80 cm	17			8€ l'unité		
Bancs pliants	L : 220 cm	58			8€ l'unité		
Caissons * : 25 tables + 50 bancs + 42 chaises (clé cadenas à prendre en mairie)	Poids Lourd 2.5 T	2			200€		100 €
Barrières de police * (clé cadenas à prendre en mairie)	• 2.50 • 2.00m	32 40			5€ l'unité		
Gobelets recyclables	A la demande	537			1€ l'unité		
					TOTAL		

Information / photos sur le site de la Ville : www.ville-prigonrieux.fr/mes-demarches/location-salles-et-materiel/reservation-de-mobilier-6183



**Pour l'enlèvement et le retour du matériel s'adresser au Centre Technique Municipal :
06.85.23.72.99 // 05.53.61.27.35 (en semaine – 8h00-12h00 / 13h00-16h30)**

*** Les clés des caissons / barrières sont à retirer en Mairie (selon horaires d'ouverture)**

REGLEMENT : dépôt de garantie obligatoire (en espèces ou par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

- Des arrhes (30 % du prix de la location) devront être versées à réception de l'avis favorable de la location.
- **Le solde de la location et la caution de 100 € devront être déposés en Mairie (selon horaires d'ouverture), avant le retrait du matériel loué (minimum 24h avant la date de retrait).**



En cas de non-paiement de la somme due, le Trésor Public engagera des poursuites de recouvrement contre le demandeur.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION :

- Être un professionnel exerçant sur la commune de Prigonrieux
- Obligation pour le bénéficiaire de mettre en avant le partenariat avec la Ville par l'apposition de logo sur leurs supports de communication ou d'annonce du partenariat lors de l'événement éventuellement
- Réservation minimum **15 jours avant l'événement**, avec une fiche de réservation dûment complétée (qui sera équivalente à une convention temporaire de mise à disposition)
- Le transport, le chargement et l'installation du matériel sont à la charge du locataire (sauf pour les caissons) : à récupérer au Centre Technique Municipal (**11 route de Blanzac 24130 Prigonrieux**)
- Durant toute la période de location, le matériel loué est placé sous la responsabilité exclusive du preneur
- Le matériel doit être restitué : **propre, rangé et en bon état**

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

SIGNATURE

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....